



REGLEMENT ACTIVITE GYMNASTIQUE FILLE ASSOCIATION DE LA MANDALLAZ



Adhérer à l'association c'est s'engager en tant que gymnaste à respecter l'éthique du club et de la gymnastique. Les gymnastes représentent l'association et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire en toutes circonstances. Pour pratiquer la gymnastique dans un esprit sportif de loisir et/ou de compétition, les gymnastes devront respecter le présent règlement.

I . INSCRIPTION & RESPONSABILITE

L'inscription de toute gymnaste implique **IMPERATIVEMENT** le paiement (activité + cotisation) au moment de l'inscription, la fourniture d'un certificat médical ou attestation santé, d'une photo, de la fiche d'inscription dûment remplie et de tout autre document demandé par l'association.

Au 15 octobre 2020, si un document est manquant, la gymnaste sera "privée" d'entraînement jusqu'à fourniture du document.

Les gymnastes sont prises en charge par l'association uniquement pendant la durée des cours. Les gymnastes mineures seront conduites et reprises par leur représentant légal à l'intérieur du gymnase (dans l'espace sportif, après le hall d'entrée).

II . PONCTUALITE & COMPORTEMENT

Les gymnastes doivent être le plus assidues possible et ponctuelles : **l'installation du matériel en début de séance et le rangement en fin font partis de l'entraînement !** Il est demandé aux parents d'aider pour l'installation et le rangement afin que le temps d'entraînement des gymnastes soit maximum. N'hésitez pas à nous contacter lors de tout retard ou absence car les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes.

En cas de problème lors des entraînements, il est indispensable d'en informer les entraîneurs et/ou les référents d'activité : la majorité des problèmes se règle facilement avec le dialogue. En cas de problèmes personnels (familiaux, de santé...), il faut également en informer les entraîneurs et/ou les référents d'activité, que les séances de gymnastique soit un bon moment loin de ses soucis pour la gymnaste plutôt qu'une source de stress supplémentaire.

Toutes les gymnastes se doivent d'adopter un comportement correct. Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté. Si ces règles ne sont pas respectées, les entraîneurs se réservent le droit "d'écarter" la gymnaste (suspension quelques séances...).

III . TENUE & MATERIEL

Une tenue adaptée est indispensable pour la pratique de la gymnastique : cheveux attachés, vêtements près du corps (legging, short, T-shirt, justaucorps), enlever tous les bijoux "accrochables" (grandes boucles d'oreilles, bracelets, montres, colliers), pieds nus. Il est cependant préconisé, par mesure d'hygiène, de porter des chaussettes si la gymnaste a une infection plantaire contagieuse telle que des verrues. Les gymnastes ayant des maniques pour la pratique des barres les apporteront à chaque entraînement. Il est également demandé d'apporter une bouteille d'eau.

Pendant les entraînements, stages, compétitions et challenges, il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires, ils ne sont ni surveillés ni fermés à clé. L'Association de La Mandallaz décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Pour les catégories Gym Compétition : pour les compétitions départementale, régionale et fédérale, le justaucorps du club est obligatoire, chaque gymnaste concernée devra donc l'acheter en début de saison (55€ neuf - "marché de l'occasion" en début de saison).

IV . COMPETITIONS, STAGES ET CHALLENGES

Toute gymnaste inscrite en **catégorie Gym Compétition** participera aux compétitions dans lesquelles l'association s'engage :

- Compétition interne individuelle Poussines, Jeunesses et Aînées ;
- Compétition départementale individuelle Badges Poussines, Etoiles Jeunesses et Aînées (et départementale individuelle Libre Jeunesses et Aînées pour les gymnastes concernées - cf. entraîneurs) ;
- Compétition régionale par équipe Poussines, Jeunesses et Aînées (et régionale individuelle Libre Jeunesses et Aînées pour les gymnastes concernées - cf. entraîneurs) ;
- Compétition fédérale (nationale) par équipe Jeunesses et Aînées.

(A noter : nous présentons des équipes à la compétition fédérale que si l'organisation pour l'association est possible en matière de coût, distance...).

Toute gymnaste inscrite à une compétition devra honorer son engagement. En cas de manquement à cette règle sans motif valable, les frais engendrés pour la/les compétition/s seront à l'entière charge de la gymnaste ou de ses représentants légaux.

Des stages au sein de notre club ou départementaux ou régionaux seront proposés régulièrement aux gymnastes : ils ne sont pas obligatoires mais vivement conseillés, notamment ceux pendant les petites vacances scolaires pour la continuité dans l'apprentissage et la progression.

A noter que les déplacements sur les lieux de compétitions ou stages sont à la charge des parents (co-voiturage possible entre parents).

Toute gymnaste inscrite en **catégorie Gym Evolution** participera aux Challenges organisés par l'association : ce ne sont pas des compétitions mais des étapes importantes pour montrer aux familles les progressions des gymnastes. Il n'y a pas de classement, toutes les gymnastes sont récompensées pour leur travail quel que soit leur niveau.

Les entraîneurs et référents d'activités restent à la disposition des parents et des gymnastes pour toutes questions.

Sportivement, l'association de La Mandallaz.

NOM de la gymnaste :

Engagement de la gymnaste

En m'inscrivant à l'activité Gymnastique fille de l'association de La Mandallaz pour la saison 2020/2021, je m'engage à respecter ce règlement intérieur.

Signature :

PRENOM de la gymnaste :

Engagement du/des représentant/s légal/aux
(pour les gymnastes mineures)

En inscrivant ma fille à l'activité Gymnastique fille de l'association de La Mandallaz pour la saison 2020/2021, je m'engage à respecter ce règlement intérieur et à le faire respecter par ma fille.

Signature :